



ENJEUX

Ile-de-France

L'économie francilienne en bref



Un centre d'observation de

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
PROSPECTIVE

n° 236 - Septembre 2022

Pour les entreprises franciliennes de l'industrie et du BTP, une transition écologique à marche forcée, malgré les difficultés économiques

La nécessité de modifier nos activités pour les rendre compatibles avec la préservation de la planète s'est renforcée à la faveur des perturbations climatiques de l'été. A cela s'ajoutent les conséquences économiques de la guerre en Ukraine ; les entreprises doivent, elles aussi, s'adapter à cette nouvelle donne, accentuée par les inquiétudes autour de la hausse des prix de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement. Où en sont les entreprises franciliennes des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie, particulièrement concernées, en termes de transition écologique ? Le Crocis a interrogé les chefs d'entreprises afin de faire le point et identifier leurs difficultés (cf méthodologie p9).

L'été 2022, marqué par le dérèglement climatique illustré par chaleurs extrêmes, sécheresse, incendies, orages et inondations, a accéléré la prise de conscience de la nécessité de mieux prendre en compte le réchauffement climatique et la préservation des ressources de la planète.

Les entreprises doivent s'adapter elles aussi : elles font face à des attentes nouvelles de la part de leurs clients, en quête de produits et services plus verts, mais aussi de la part des investisseurs et des salariés désireux d'investir ou de travailler dans des entreprises plus responsables d'un point de vue environnemental. La réglementation se fait aussi plus contraignante depuis quelques années.

La pénurie de certaines matières premières et la hausse des coûts de l'énergie liées à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine accentuent l'urgence de repenser les modes de production et de construction pour une consommation plus vertueuse et plus économique. Les secteurs de l'industrie et du BTP, gros consommateurs d'énergie et de matières premières, sont particulièrement concernés. C'est pourquoi le Crocis a interrogé les chefs d'entreprises franciliens de ces deux secteurs afin de recueillir leur témoignage sur l'avancement de la transition écologique dans leurs entreprises et les difficultés qu'ils rencontrent. Les 186 chefs d'entreprises ayant répondu à l'enquête sont en majorité à la tête de petites entreprises : 71 % ont moins de 20 salariés, 24 % entre 20 et 99 salariés, 5 % plus de 100 salariés.

71 %

des entreprises ont déjà pris des mesures de transition écologique



53 %

ne s'estiment pas suffisamment informés sur la ZFE-mobilité métropolitaine et ses implications éventuelles pour leur entreprise

75 %

des chefs d'entreprises* interrogés n'ont jamais réalisé de bilan énergétique de leur entreprise



56 %

des dirigeants* ont déjà mis en place des mesures de réduction de leur consommation énergétique

73 %

des dirigeants* interrogés déclarent ne pas avoir encore répercuté la hausse des coûts de l'énergie sur leur clientèle.



* L'enquête était adressée uniquement aux entreprises des secteurs de l'industrie, du bâtiment et de la construction d'Ile-de-France

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DÉJÀ ENGAGÉE POUR 71 % DES CHEFS D'ENTREPRISES

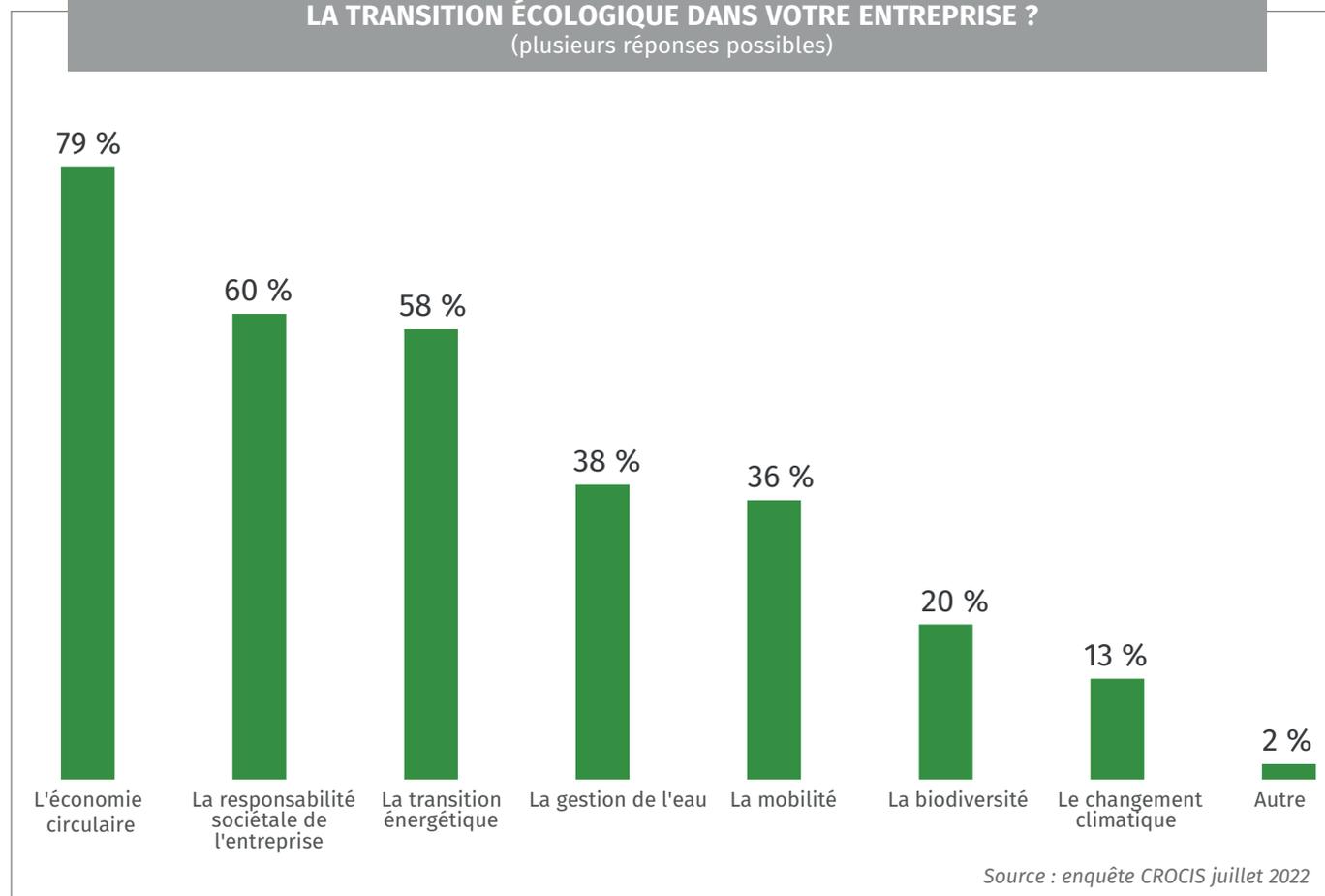
71 % des dirigeants interrogés par le Crocis déclarent avoir déjà pris des mesures pour mieux intégrer la transition écologique dans le fonctionnement de leur établissement ; ces mesures concernent en majorité trois grands domaines : l'économie circulaire (79 % des réponses), la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE 60 %), la transition énergétique (58 %). **Les mesures prises consistent essentiellement en actions de tri et recyclage de déchets (83 %), le choix de fournisseurs locaux pour favoriser les circuits courts (62 %) et l'utilisation de produits moins polluants ou l'écoconception (41 %).** En effet, le tri et recyclage des déchets font partie des mesures les plus simples à mettre en place dans une entreprise ; c'est également le domaine réglementé en premier car les déchets relèvent de l'hygiène publique. Réduire les emballages correspond également à un souhait de diminuer les coûts, et répond à une réelle attente du public. Enfin, il est également possible de générer des revenus avec la revente de matériaux utilisés correctement triés.

En ce qui concerne le choix de fournisseurs locaux, cette tendance s'est nettement accentuée depuis la crise sanitaire, les entreprises se recentrent sur les acteurs de leur territoire face aux difficultés d'acheminement des marchandises au plan international.

La démarche consistant à utiliser des produits moins polluants dans le processus de production correspond à une étape supérieure : « *Notre produit n'est pas à première vue éco-responsable, nous nous attachons donc à rendre son cycle de production le moins impactant possible : choix des machines de production, rénovation des locaux, mise en place d'une flotte de véhicules libre-service,...* » indique un chef d'entreprise francilien. L'écoconception, quant à elle, représente un changement de modèle plus profond pour l'entreprise, car il s'agit d'intégrer la transition écologique dès la conception des produits. A cet égard, le fait que 41 % des chefs d'entreprises aient déjà pris des mesures de ce type indique une progression de la prise en compte des contraintes environnementales dans le processus de production ou de construction des entreprises ; c'est dans cette direction que les entreprises devraient s'orienter de plus en plus dans les années qui viennent. La Première ministre a d'ailleurs annoncé au début du mois de septembre 2022 qu'un budget de 1,2 Md€ était prévu afin de permettre aux industriels d'investir dans des procédés de production moins émetteurs de CO₂, dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

24 % des chefs d'entreprises n'ayant jamais pris de mesures dans le domaine de la transition écologique ont l'intention de le faire à court terme, c'est-à-dire en 2022 ou 2023.

DANS QUELS DOMAINES AVEZ-VOUS DÉJÀ PRIS DES MESURES POUR MIEUX INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS VOTRE ENTREPRISE ? (plusieurs réponses possibles)



Parmi eux, 70 % des dirigeants envisagent prioritairement des mesures dans la transition énergétique, 50 % dans l'économie circulaire et 40 % dans la responsabilité sociétale de l'entreprise. 88 % des entreprises ont mis en place des actions de sensibilisation en direction des salariés.

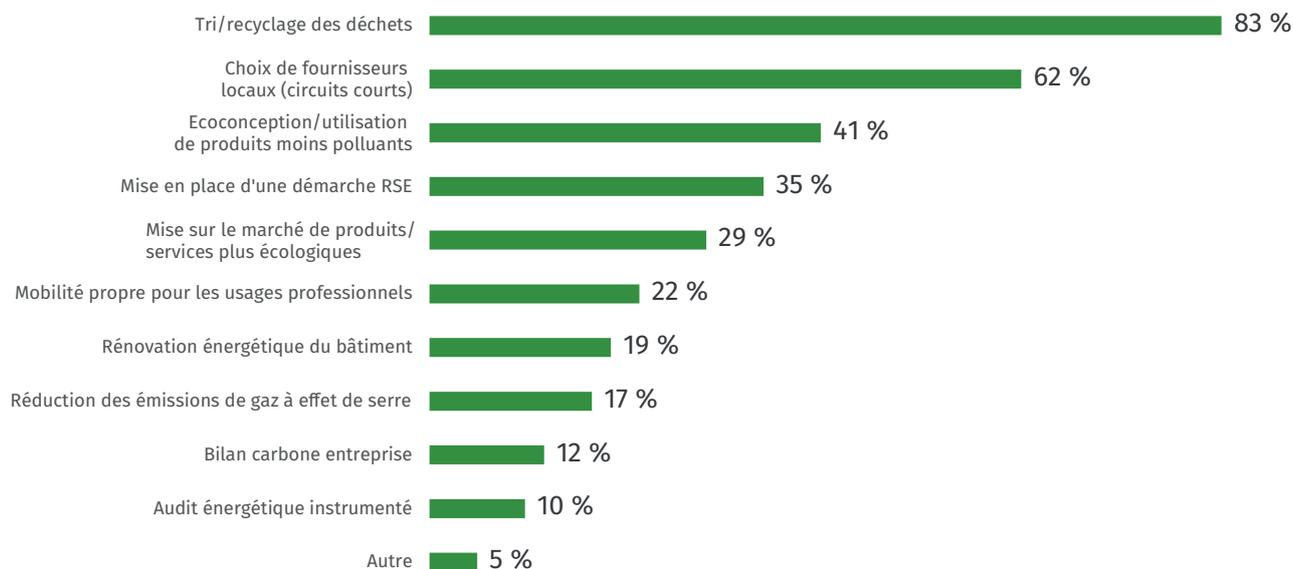
Mais la question des moyens est centrale, en particulier pour les petites entreprises : « *Nous voulons être un acteur engagé envers l'écologie mais il nous faut des moyens et aussi du temps car même si nous le voulons nous ne trouvons soit pas les moyens techniques de le faire soit les moyens financiers et même parfois pas les matériaux* », indique un dirigeant francilien. « *Les actions à mettre en œuvre sont très nombreuses et impliquent soit des changements importants de pratique soit des investissements financiers ou en ressources humaines qu'une PME a du mal à trouver* », confirme un autre.

Les PME sont souvent désemparées et demandeuses d'un soutien : « *Cela semble un projet complexe pour une PME*

qui ne dispose pas de beaucoup de ressources humaines et financières. On ne sait pas par où commencer. Une chronologie des actions serait bienvenue » indique un chef d'entreprise.

Un tiers des chefs d'entreprises interrogés considèrent même ce sujet comme secondaire face aux difficultés économiques de ces dernières années : « *Au regard des difficultés rencontrées actuellement par le secteur de l'industrie traditionnelle et particulièrement celui de l'automobile, la transition écologique passe au second plan de nos préoccupations !* », indique ainsi un industriel francilien. « *Le contexte économique et social n'est pas propice à se poser ce genre de questions. Nous sommes en ce moment concentrés sur la sauvegarde de nos emplois et de notre entreprise !* », renchérit un autre.

QUELLE FORME A PRIS CETTE INTÉGRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS VOTRE ENTREPRISE ? (plusieurs réponses possibles)



Source : enquête CROCIS juillet 2022

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, MOTIVATION NUMÉRO 1 DES DIRIGEANTS

Pour quelles raisons les chefs d'entreprises ont-ils décidé d'intégrer la transition écologique au sein de leur entreprise ? Les principales raisons invoquées sont en priorité : **le bien de l'environnement en général (80 %), l'objectif de la durabilité de l'entreprise (51 %), et la recherche d'économies à moyen terme (50 %)**. La première réponse atteste que les chefs d'entreprises ont largement conscience des enjeux environnementaux. On peut noter que ces trois motivations principales devancent de loin des facteurs extérieurs (contrainte réglementaire 15 %, contrainte des donneurs d'ordres 5 %).

Si seuls 5 % des chefs d'entreprises interrogés évoquent la contrainte provenant de leurs donneurs d'ordres, ce facteur devrait cependant lui aussi prendre une place croissante dans les années à venir : en effet, une directive européenne en matière de durabilité qui sera transposée en droit français au plus tard début 2024, imposera aux entreprises de plus de 250 salariés de fournir des informations sur la façon dont les enjeux environnementaux sont pris en compte par l'ensemble de leur chaîne de valeur. Les fournisseurs de ces grandes entreprises devront donc eux-mêmes rendre compte de leurs impacts environnementaux. C'est le

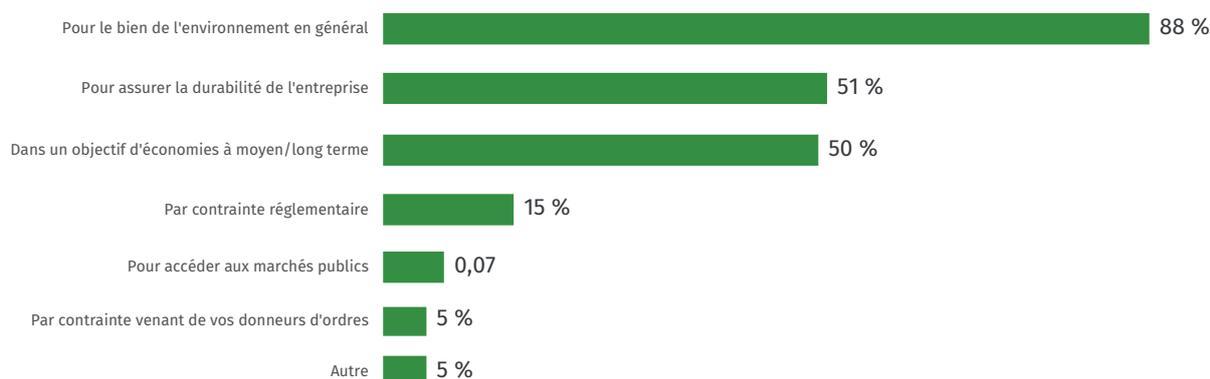
facteur qui devrait le plus fortement inciter les entreprises sous-traitantes à la transition écologique ces prochaines années, car il s'agit de s'adapter aux exigences du marché.

La recherche de l'accès aux marchés publics n'est évoquée que par 7 % des dirigeants : même si une clause « RSE », présente dans les appels d'offre, est censée conférer un avantage compétitif aux entreprises vertueuses, les petites entreprises sont peu nombreuses à soumissionner aux procédures assez complexes des marchés publics. Dans ce

domaine également, les choses devraient évoluer puisque la loi Climat et résilience inclut plusieurs dispositions destinées à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique (*Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*).

QUELLES ONT ÉTÉ VOS MOTIVATIONS PRINCIPALES QUAND VOUS AVEZ DÉCIDÉ D'INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE ?

(plusieurs réponses possibles)



Source : enquête CROCIS juillet 2022

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DEVIENT URGENTE

L'approvisionnement et la consommation énergétique sont désormais une préoccupation majeure pour les entreprises : en effet, elle est centrale tant sur le plan des considérations écologiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre, raréfaction des ressources,...) qu'économiques : en raison notamment du conflit en Ukraine, les prix de l'énergie ont fortement augmenté, et la situation est encore plus difficile pour les entreprises dont les contrats de fourniture de pétrole ou de gaz naturel arrivent à échéance et qui doivent les renouveler. Il existe, pour l'ensemble des entreprises, un risque réel de pénurie et de rationnement l'hiver prochain. Le gouvernement a fixé à tous, administrations, entreprises et particuliers, l'objectif de réduire la consommation énergétique nationale de 10 %. La flambée des prix pousse les entreprises à rechercher l'efficacité énergétique, et à investir dans des équipements plus économes.

Les entreprises fortement consommatrices d'énergie ont, quant à elles, déjà beaucoup investi pour baisser leur consommation et trouver de nouvelles sources d'économies devient un défi. Dans l'industrie lourde notamment, certaines sont déjà amenées à ralentir voire stopper leur production, car toutes ne peuvent pas répercuter ces hausses sur leur prix de vente : **73 % des dirigeants interrogés déclarent ne pas avoir encore répercuté la hausse des coûts de l'énergie sur leur clientèle.**

Malgré cela, **75 % des chefs d'entreprises interrogés n'ont jamais réalisé de bilan énergétique de leur entreprise. La raison la plus souvent avancée est l'absence de compétences (30 %).** Sans doute faut-il être au préalable sensibilisé au fait que ce diagnostic est la première étape pour identifier les leviers opérationnels des économies d'énergie. Or **20 % des entreprises jugent que le diagnostic énergétique n'est pas prioritaire pour eux** : on peut s'étonner de ce chiffre assez élevé mais il montre que beaucoup d'entreprises doivent encore être informées : elles pensent ne pas être concernées mais les prochaines factures énergétiques devraient bientôt les convaincre de l'importance de prendre en compte le sujet. Les chambres de commerce et d'industrie ont d'ailleurs mis en place un programme prioritaire d'économies d'énergie, « Tous acteurs de l'économie d'énergie », qui sensibilise les entreprises, leur propose un accompagnement et les informe sur les bonnes pratiques repérées à l'international.

Les autres raisons évoquées sont le manque de temps (24 %) et le coût élevé de cette opération (20 %), notamment lorsqu'elle est externalisée. Dans les petites entreprises, c'est sur le dirigeant que repose l'organisation d'un tel audit or les dirigeants de TPE-PME sont très sollicités et peu disponibles pour des tâches non urgentes. En ce qui concerne le coût, plusieurs organismes comme l'ADEME aident financièrement les entreprises à faire un diagnostic

énergétique et à élaborer des stratégies dans le domaine de l'énergie. Ainsi, en Ile-de-France, l'ADEME subventionne-t-elle à hauteur de 50 % les diagnostics énergétiques des entreprises réalisés avec la CCI Paris-Ile-de-France.

Les leviers d'actions à la disposition des entreprises pour réduire leur consommation énergétique sont nombreux et variés. Mais là encore, les difficultés économiques freinent la transition énergétique : « *Notre activité donne des signes de tassement. Il est difficile dans ces conditions de penser ou prévoir des investissements lourds pour économiser l'énergie* », indique un chef d'entreprise francilien.

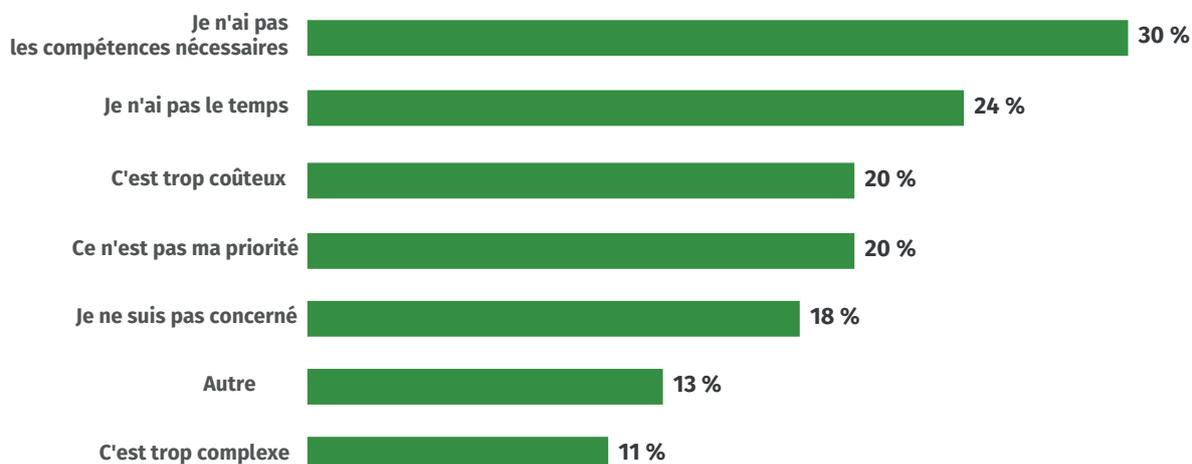
Aujourd'hui, **56 % des dirigeants ont déjà mis en place des mesures de réduction de leur consommation énergétique. Il s'agit en priorité de la modernisation du système de chauffage ou de climatisation (43 %), le renouvellement de la flotte de véhicules d'entreprises (33 %)** et la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie (31 %). Ce sont là des mesures plus faciles à mettre en œuvre que celles nécessitant des interventions sur des machines ou outils de production, qui supposent des modifications ou changements importants et donc assez coûteux. « *La fabrication du verre demande beaucoup d'énergie et on ne voit guère comment limiter notre consommation d'énergie, sauf à fermer une partie de l'année* », indique un industriel francilien.

Face à la hausse du coût de l'énergie, **54 % des dirigeants interrogés envisagent de prendre prochainement des dispositions supplémentaires en matière d'économie d'énergie.**

Parmi les 46 % de dirigeants qui ne prévoient pas de le faire, 35 % déclarent ne pas savoir où se situent les économies d'énergie potentielles dans leur entreprise et 17 % qu'ils ont déjà réalisé toutes les économies possibles : ces réponses soulignent l'importance de réaliser un diagnostic énergétique car les économies les plus faciles à mettre en place ont déjà été faites et seul un diagnostic personnalisé mené par un cabinet d'études spécialisé permettra d'identifier des leviers plus complexes, sources d'économies supplémentaires.

Parmi les dirigeants qui ne prévoient pas de prendre de mesures nouvelles, 19 % considèrent que ce n'est pas une priorité pour eux. Mais l'obligation de réduire les consommations énergétiques va s'étendre à de plus en plus d'entreprises. Ainsi le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) de 2019, dit « décret tertiaire », impose-t-il désormais à tous les propriétaires ou locataires d'une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m² de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments (de 40 % d'ici 2030) ou d'atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.

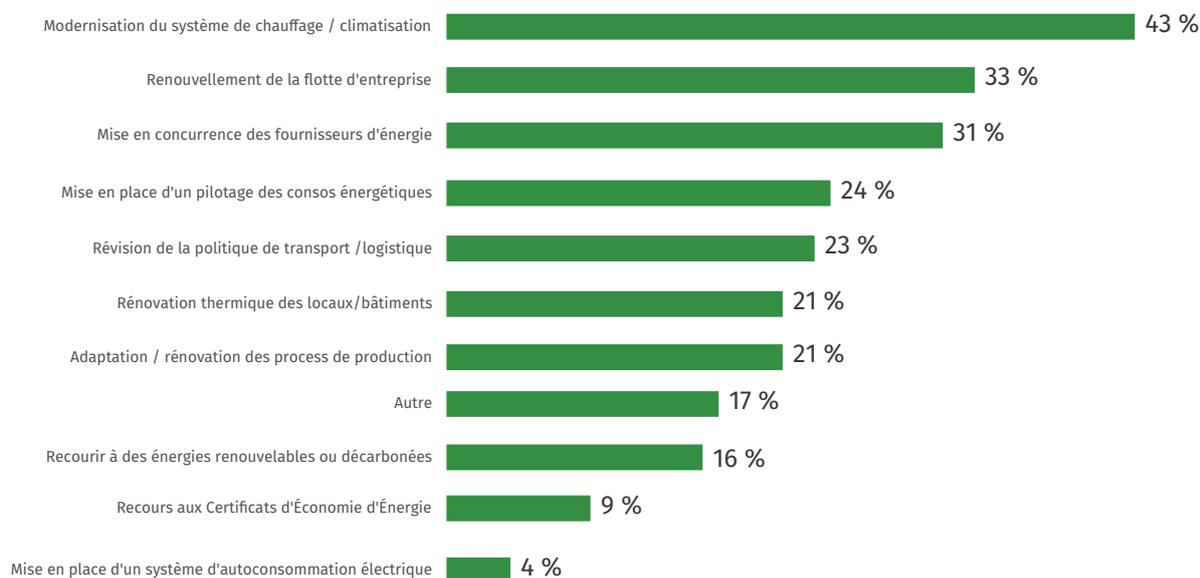
POUR QUELLES RAISONS N'AVEZ-VOUS PAS RÉALISÉ DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE ENTREPRISE ? BASE : ENTREPRISES N'AYANT PAS RÉALISÉ DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE (plusieurs réponses possibles)



Source : enquête CROCIS juillet 2022

QUELLES ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE AVEZ-VOUS MIS EN PLACE ?

(plusieurs réponses possibles)

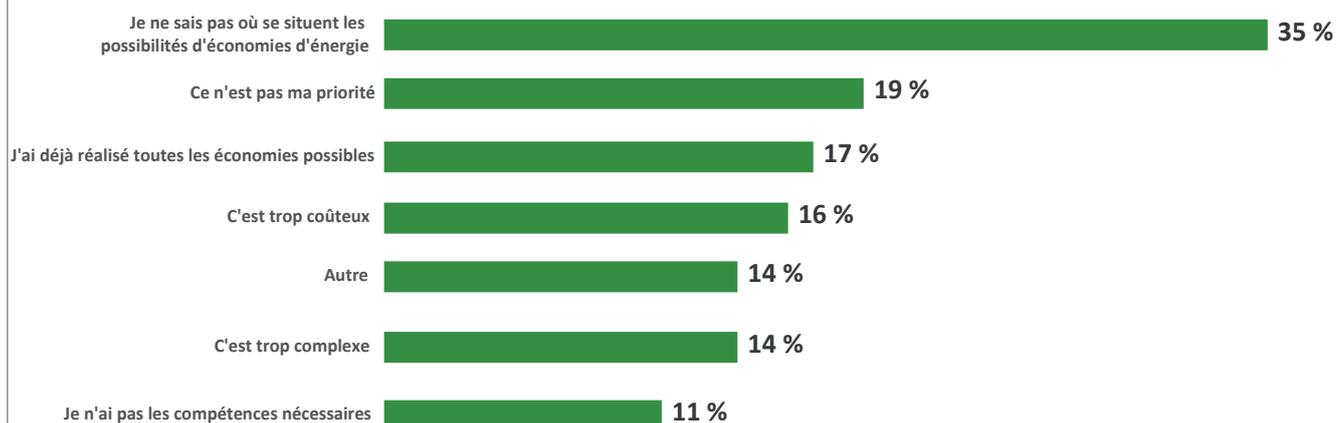


Source : enquête CROCIS juillet 2022

POURQUOI N'ENVISAGEZ-VOUS DE PRENDRE PROCHAINEMENT DES DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE FACE À LA HAUSSE DE SON CÔÛT ?

(plusieurs réponses possibles)

Base : chefs entreprises ne prévoyant pas de prendre prochainement des mesures

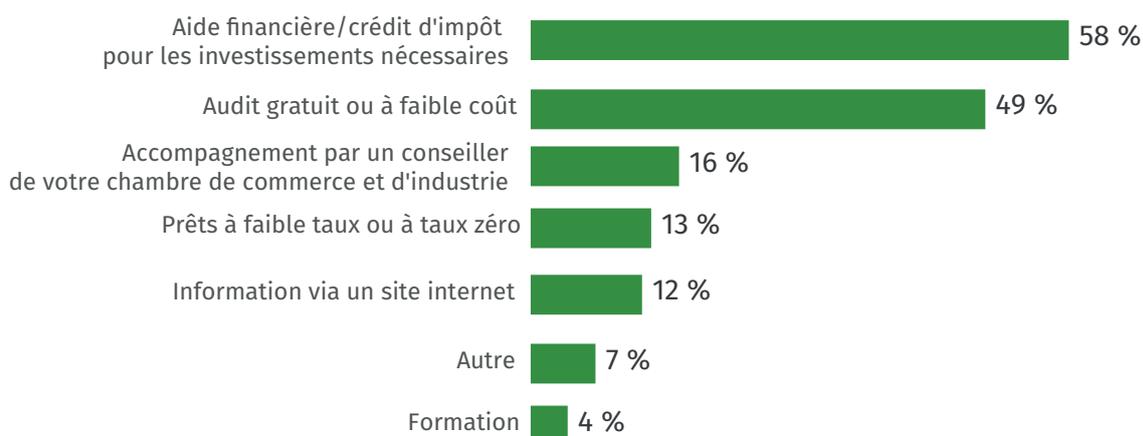


Source : enquête CROCIS juillet 2022

Interrogés sur l'aide qui leur serait la plus utile pour mettre en place des actions d'économies d'énergie dans leur entreprise, les dirigeants plébiscitent à 58 % une aide financière ou un crédit d'impôt, et à 49 % un audit gratuit ou peu coûteux. Ces deux réponses se détachent nettement des autres. Jusqu'à l'année dernière, les PME

pouvaient bénéficier d'un crédit d'impôt pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments, mais ce dispositif a pris fin au 31 décembre 2021.

QUELLE AIDE VOUS SERAIT LA PLUS UTILE POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS VOTRE ENTREPRISE ? (plusieurs réponses possibles)



Source : enquête CROCIS juillet 2022

UNE OFFRE INSUFFISANTE DE VÉHICULES UTILITAIRES PROPRES

78 % des dirigeants interrogés disposent d'une flotte de véhicules professionnels ou utilitaires. 53 % ne s'estiment pas suffisamment informés sur la ZFE-mobilité métropolitaine et ses implications éventuelles pour leur entreprise.

La Zone à Faibles Emissions mobilité est un espace où la circulation de certains véhicules est différenciée selon leur niveau de pollution ; des vignettes Crit'Air, certificats de qualité de l'air, indiquent la classe environnementale des véhicules. Mais l'existence de la zone n'est pas encore vraiment concrète pour beaucoup de chefs d'entreprises : faible signalisation, hétérogénéité longtemps maintenue selon les communes, manque de dispositifs de contrôle, ...

59 % des dirigeants interrogés pensent que le renforcement de la ZFE-m francilienne n'aura pas ou peu de répercussions sur leur activité. Or l'interdiction des véhicules équipés de la vignette Crit'Air 2, c'est-à-dire tous les véhicules diesels (ou essence mis sur le marché avant 2011), y est prévue pour 2024 : de nombreuses entreprises seront donc bien concernées. Cette méconnaissance de la réglementation par les chefs d'entreprises franciliens représente donc un réel problème et devra absolument être comblée dans les mois à venir par des opérations de sensibilisation et une information sur les aides auxquelles les entreprises peuvent être éligibles. **Parmi les 38 % de chefs d'entreprises qui pensent que le renforcement de la ZFE-m modifiera leur activité, 48 % pensent devoir acheter de nouveaux véhicules et 33 % les louer. 63 % des dirigeants sont favorables à une aide financière pour acheter des véhicules propres.** Le Conseil Régional Ile-de-France propose d'ailleurs depuis octobre 2021 une aide à l'achat de véhicules électriques ou à hydrogène pour les petites et très petites entreprises.

L'échéance de 2024 paraît néanmoins difficile à tenir. Les chefs d'entreprises interrogés soulignent le manque de véhicules utilitaires disponibles répondant aux critères exigés : **39 % des dirigeants souhaiteraient avoir accès à une offre plus importante de véhicules propres.** « Les véhicules dit "propres" à la date d'aujourd'hui ne sont pas

disponibles chez les concessionnaires, les délais sont en permanence rallongés », se désole un chef d'entreprise. « Les véhicules utilitaires propres ne sont pas encore au point techniquement. Les fabricants n'ont pas encore de modèles efficaces. Ils nécessitent de la puissance et de l'autonomie » complète un autre. Si l'offre ne correspond pas aux besoins, les entreprises ne pourront pas respecter la réglementation, quelle que soit leur bonne volonté.

D'autre part, les chefs d'entreprises se trouvent dans une grande incertitude quant au type d'énergie à choisir pour leurs véhicules professionnels. Ce choix était jusqu'à présent plutôt imposé par les caractéristiques attendues en termes d'autonomie (plutôt faible pour les véhicules électriques), de disponibilité des bornes d'approvisionnement (quasi inexistantes sur l'espace public pour l'hydrogène), de modèles existants sur le marché (pas de VUL frigorifiques par exemple), de coût du véhicule. Cependant l'évolution du coût de l'énergie pourrait conduire à modifier les arbitrages et l'équilibre financier des nouvelles motorisations : le GNV (gaz naturel véhicule) et l'électricité subissent de plein fouet l'inflation liée à la guerre en Ukraine ; il est donc difficile pour les dirigeants de savoir quelle énergie choisir et quel sera le coût de revient réel des véhicules à moyen terme.

Dans 58 % des entreprises, la logistique n'est pas externalisée. Certaines d'entre elles ont mis en place des pratiques de durabilité pour leurs transports ou leur logistique : essentiellement l'utilisation de véhicules propres (37 %) ; le recours à des transports alternatifs et la mutualisation avec d'autres entreprises ne sont utilisés respectivement que par 6 % et 7 % d'entre elles. Dans les entreprises où la logistique est externalisée, près d'un tiers des entreprises (32 %) prennent en compte le critère environnemental dans le choix d'un fournisseur.

L'EAU, UN ENJEU MAJEUR MAIS SOUS-ESTIMÉ DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

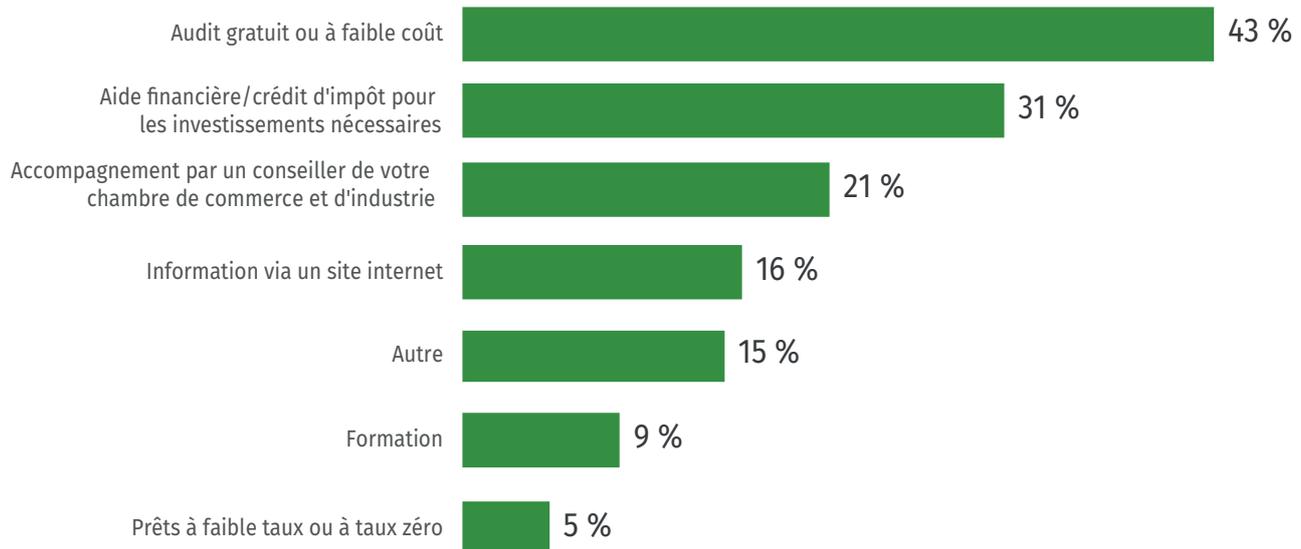
Aujourd'hui, les chefs d'entreprises sont encore peu sensibilisés à l'enjeu de la gestion de l'eau : **74 % des dirigeants interrogés n'ont pas d'objectif de réduction de leur consommation d'eau. Seuls 4 % des dirigeants ont engagé une démarche d'estimation de leur empreinte « eau », et 12 % seulement utilisent un outil de pilotage de leur consommation d'eau.** Pour les autres, les raisons invoquées sont le manque d'intérêt (37 %) et l'absence des compétences nécessaires (28 %). Pour le moment, les entreprises ne sont pas en la matière contraintes par la réglementation. Mais les secheresses de cet été ont entraîné en Val-de-Marne une limitation de l'usage de l'eau, avec un impact important sur certaines entreprises. Il est donc important pour un dirigeant d'étudier le degré

de sensibilité de son entreprise au changement climatique. Les entreprises auront tout intérêt à s'interroger sur leurs capacités à s'adapter au changement climatique car les conséquences vont intervenir plus rapidement qu'on ne le pense. Et pour beaucoup, l'enjeu d'une meilleure gestion de l'eau avec les épisodes de crises météorologiques va être un des plus prégnants.

Pour les aider à mieux piloter leur consommation d'eau, les dirigeants interrogés plébiscitent un audit gratuit ou à faible coût (43 %) et une aide financière ou un crédit d'impôt (31 %).

QUELLES AIDES VOUS PERMETTRAIENT DE MIEUX PILOTER VOTRE CONSOMMATION D'EAU ?

(plusieurs réponses possibles)



Source : enquête CROCIS juillet 2022

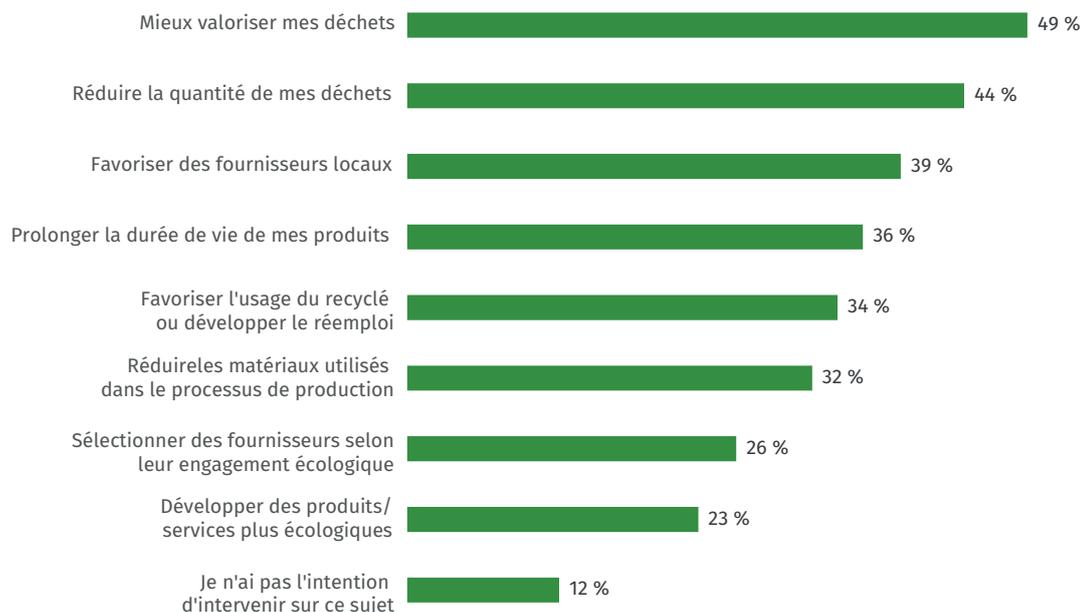
ECONOMIE CIRCULAIRE : GESTION DES DÉCHETS ET RECHERCHE DE FOURNISSEURS LOCAUX À L'ORDRE DU JOUR

En matière d'économie circulaire, les mesures envisagées pour l'avenir par les dirigeants d'entreprises concernent en priorité la gestion des déchets : **49 % des dirigeants ont en projet de mieux recycler leurs déchets et 44 % de réduire leur quantité.** Viennent ensuite l'idée de privilégier les fournisseurs locaux (39 %), prolonger la durée de vie des produits (36 %), favoriser l'usage du recyclé ou développer le réemploi (34 %), et réduire les matériaux utilisés dans le processus de production (32 %).

On voit également que le critère de la responsabilité environnementale dans la fonction achats va peser de plus en plus au sein des entreprises : outre le fait de favoriser les fournisseurs locaux, 26 % des dirigeants prévoient de

sélectionner leurs fournisseurs selon leur engagement écologique. Les entreprises qui ne voyaient pas l'intérêt de la transition écologique vont donc rapidement y être confrontées par le biais de leurs clients ou donneurs d'ordres. D'une manière générale, la sobriété concerne aussi les matières premières. Les 12 % de dirigeants qui n'ont pas l'intention d'intervenir sur le sujet évoquent comme raisons principales le manque d'intérêt, de temps et de compétences nécessaires.

QUELLES ACTIONS PROJÉTEZ-VOUS AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ? (plusieurs réponses possibles)



Source : enquête CROCIS juillet 2022

Méthodologie

Enquête menée par mail entre le 22 juin et le 13 juillet 2022 auprès de 186 entreprises franciliennes du secteur de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics (métallurgie, alimentaire, textile, informatique, équipement électrique, bois, ...).

71 % des entreprises ont entre 0 et 19 salariés, 24 % entre 20 et 99 salariés, 5 % 100 salariés ou plus.

Traitement et analyse par le Crocis de la CCI de Paris-Ile-de-France.

POUR EN SAVOIR PLUS

Rapports et propositions des Chambres de Commerce et d'Industrie :

- Les enjeux du reporting climatique pour les PME (décembre 2021)
- Les entreprises face au défi climatique : quelles incitations ? Quels accompagnements ? Les entreprises face au défi climatique : quelles incitations ? Quels accompagnements ? (janvier 2021)
- Vélo et autres mobilités douces : entreprises et salariés au cœur du changement (novembre 2020)
- Avis de la CCI Paris Ile-de-France sur les ZFE métropolitaines (juillet 2019)

Appui à la transition écologique par la CCI Paris-Ile-de-France :

- <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/transition-ecologique>

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédactrice en chef : Isabelle SAVELLI
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Copyright photo : ©adobestock-CURIOS
Dépot légal : septembre 2022
Copyright photos : ISSN : 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62

e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN
Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL
Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT
Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX
PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT